

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 28 juin à 18h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le mercredi 21 juin 2023 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 33 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 39

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE est représenté par Dominique FAUSSER son suppléant, Yves PIET, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Jean-Marie DECLOMESNIL a donné pouvoir à Geneviève LEBLOND, Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND, Michel GENNEVIEVE a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Lydie OLIVE a donné pouvoir à Nicolas BARAY, Jérémie DESGUEE a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Jean-Luc ROUSSEL a donné pouvoir à Annick SOLIER

Était absente excusée : Edith LANGLOIS.

**Étaient absents**: Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Joël LEVERT, Véronique BOUÉ, David PICCAND, Yvonne LE GAC, François REPEL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

# DELIBERATION 20230628-13 : ENV\_PCAET\_LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS "BIODIVERSITE ET PLANTATIONS PEDAGOGIQUES"

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Pré-Bocage Intercom,

Vu la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015, précisant l'obligation pour les EPCI de plus de 20 000 habitants à élaborer, à l'échelle de leur territoire, un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET);

Vu l'adoption du PCAET le 5 février 2020 par délibération du conseil communautaire de Pré-Bocage Intercom ;

Considérant la volonté de la collectivité à mettre en œuvre des actions pour faciliter l'émergence de projets en faveur de la biodiversité ;

Considérant les avis favorables des membres de la commission Environnement réunis les 13 avril et 1er juin 2023.

#### Contexte

Dans le cadre des compétences confiées à la Communauté de communes du Pré Bocage en faveur d'une politique de Développement Durable à l'échelle du territoire, Pré-Bocage Intercom (PBI) lance son premier appel à projets « Biodiversité et Plantations pédagogiques » à destination des communes de son territoire.

Ainsi, la Communauté de communes souhaite faciliter l'émergence de projets en faveur de la biodiversité et en direction du grand public, projets ayant un intérêt écologique, un fort impact sur la biodiversité et une implication des élus et des citoyens.

#### Objet de l'Appel à Projets

Cet appel à projets (AAP) a pour but de permettre aux communes de PBI de bénéficier d'un budget complémentaire pour financer un projet communal qui s'inscrit dans la politique de développement durable menée par PBI.

Les projets éligibles peuvent s'inscrire dans 2 axes :

#### ❖ Axe 1 : Biodiversité

- Création de mares (en partenariat avec le PRAM)
- Sensibilisation du public
- Favorisation des habitats naturels (cavités chauve-souris, etc)
- Plantation de plantes à intérêts mellifères, prairies fleuries
- Mise en place de l'Eco-pâturage

# Axe 2 : Plantations pédagogiques

- Vergers pédagogiques
- Arboretum
- Haies comestibles (action du plan paysage)
- Jardins/forêts

#### A qui est ouvert cet AAP?

L'appel à projets s'adresse uniquement aux communes membres de PBI.

#### Modalités de soutien de l'intercommunalité

L'aide de la Communauté de communes de PBI prendra la forme d'une subvention à hauteur de 40% dans les limites suivantes :

Axe 1 : Biodiversité : Une enveloppe de 8000€ (financement de 40 % dans la limite de 1 000 € TTC par projet) est allouée à cet axe.

Axe 2 : Plantations pédagogiques : Une enveloppe de 12 000€ (financement de 40 % dans la limite de 3 000 euros TTC par projet) est allouée à cet axe.

#### Calendrier

Les dossiers de candidature devront être envoyés sous forme électronique <u>ou</u> déposés sous forme papier en deux exemplaires <u>impérativement avant la date limite de dépôt le</u> : <u>Lundi 2 octobre 2023 à 12h00.</u>

Tout dossier incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas instruit.

Les projets retenus seront proposés au vote des élus de Pré-Bocage Intercom lors du <u>conseil</u> <u>communautaire du 20 novembre 2023</u> (sous réserve de changement de date de l'instance).

### Sélection des projets

Le suivi des dossiers sera effectué par le service Développement Durable et par la commission ad-hoc. La sélection se fera en commission Environnement le 12 octobre 2023 (sous réserve de changement de date de l'instance).

#### Critères de sélection des dossiers

Les critères de sélection sont détaillés dans le dossier de candidature (partie Règlement).

Le dossier de candidature (Règlement et Formulaire de candidature) ainsi que la convention d'attribution sont disponibles sur l'espace élus.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER le lancement de l'appel à projets « Biodiversité et plantations pédagogiques » dans les dispositions énoncées dans le dossier de candidature
- DE VALIDER les modalités de la convention d'attribution
- DE DIRE QUE les crédits alloués à cet appel à projets sont prévus au budget 2023
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance, Annick SOLIER Le Président,

Gérard LEGUAY